



DOSSIER DE CANDIDATURE

Le Trophée Girond'In march est organisé par le FC Girondins de Bordeaux en partenariat avec l'UNMI Partenaire du programme « Cœur Marine & Blanc ».

Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 1^{er} mars 2020 à : spepin@girondins.com

Toutes les pièces additionnelles (visuels, vidéos, présentations,...) pourront être adressées par mail à l'adresse ci-dessus ou par courrier à l'adresse suivante FC Girondins de Bordeaux – Rue Joliot Curie – 33187 Le Haillan

L'Appel à Projets Girond'In March est ouvert à toute structure d'intérêt général et à but non lucratif : association, fondation reconnue d'utilité publique, fondation d'entreprise, fonds de dotation, établissement d'enseignement supérieur, association culturelle, association de droit local...

La structure candidate doit être éligible au régime du mécénat.

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CANDIDATE :

ORGANISME :

EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

SITE WEB :

CONTACT (RESPONSABLE QUE NOUS POUVONS JOINDRE POUR LE SUIVI DU DOSSIER) :

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

TEL (fixe + portable) :

Le projet devra être en lien avec le programme RSE « Cœur Marine & Blanc » du Club et identifier une des thématiques suivantes : santé / prévention, l'insertion par le sport. Les projets devront être à destination des femmes.

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

OUI NON

Vous acceptez que votre image soit utilisée par le club et nos partenaires pour promouvoir votre projet sur le site internet du club ainsi que nos réseaux sociaux

OUI NON

Le dépôt d'un projet entraîne acceptation du présent règlement que chaque candidat souhaitant concourir devra respecter dans son intégralité.

En cas de non-respect du présent règlement et des conditions et modalités de soumission du dossier de présentation du projet par l'un des candidats, les organisateurs se réservent le droit d'annuler sa candidature. Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

CHOIX DE LA CATÉGORIE DANS LESQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

Santé / prévention

Insertion par le sport

DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET /INITIATIVE

• NOM DU PROJET /INITIATIVE :

[Barre grise]

• DATE DE MISE EN PLACE – D’AVANCEMENT

[Barre grise]

[Barre grise]

• BRÈVE DESCRIPTION – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

• CONTEXTE ET OBJECTIFS (pourquoi vous êtes-vous engagé(e) dans cette démarche ?) :

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

• RÉSULTATS DÉJÀ CONSTATÉS ET / OU ATTENDUS :

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

• POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PROJET/INITIATIVE MÉRITE D’ÊTRE RETENUE ?

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

• TIMING DE VOTRE PROJET :

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif)

Pour compléter votre candidature, vous pouvez joindre si vous le souhaitez des documents complémentaires permettant au jury de mieux apprécier la démarche de votre projet : visuels, vidéos, présentations,...

Les pièces complémentaires devront être adressées par email à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature à l'adresse spepin@girondins.com ou par courrier à l'adresse :

FC Girondins de Bordeaux – Rue Joliot Curie – 33187 Le Haillan

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER AU PLUS TARD LE 1^{ER} MARS 2020 A :
spepin@girondins.com

Pour chaque catégorie, un prix est décerné par un jury constitué de personnalités qualifiées. Le FC Girondins de Bordeaux récompense ainsi les meilleures actions et/ou initiatives.

Le Trophée « Girond'In March » sera dévoilé dans le cadre d'une cérémonie de remise des prix qui se tiendra en soirée le 11 mars 2020 au siège du club. Chacun des 2 projets primés (1 par thématique) donnera lieu à un prix de 3000 €, à un reportage et une communication dédiée.

REGLEMENT

Règlement Appel à Projet « Girond'In March »

L'appel à projets « Girond'in March » est organisé du 06 février au 1^{er} Mars 2020 par le FC Girondins de Bordeaux dans le cadre du programme RSE « Cœur Marine et Blanc ».

Cet évènement est organisé avec le soutien du Partenaire Officiel de Cœur Marine et Blanc, UNMI, Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 Paris.

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, dans le cadre de la stratégie « Cœur Marine & Blanc » du FC Girondins de Bordeaux, le Club et son Partenaire Officiel UNMI organisent un Appel à Projets sur 2 thématiques : la santé / prévention, l'insertion par le sport.

2 prix viendront récompenser les projets les plus pertinents. Une soirée de remise des prix sera organisée le mercredi 11 mars 2020.

ELIGIBILITÉ

L'Appel à Projets Girond'In March est ouvert à toute structure d'intérêt général et à but non lucratif : association, fondation reconnue d'utilité publique, fondation d'entreprise, fonds de dotation, établissement d'enseignement supérieur, association culturelle, association de droit local...

La structure candidate doit être éligible au régime du mécénat.

Pour être sélectionné, le projet soumis devra intégrer les critères ci-dessous.

CRITÈRES D'EVALUATION

Le projet devra être en lien avec le programme « Cœur Marine & Blanc » des Girondins de Bordeaux et identifier une des thématiques suivantes : santé / prévention, l'insertion par le sport. Les projets devront être à destination des femmes.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le projet devra être réalisé ou initié dans l'année suivant son financement.

La date limite d'inscription préalable à toute soumission de projet dans le cadre du présent Appel à Projets est fixé au 1er mars 2020 avant minuit.

Un dossier de candidature devra être adressé par voie électronique à : spepin@girondins.com avant le 1er mars 2020.

Il mentionnera les coordonnées de la structure d'intérêt général à but non lucratif concernée et du porteur du projet souhaitant répondre à l'Appel à Projets.

Les candidats pourront se voir demander des précisions ou justificatifs supplémentaires par les organisateurs de l'Appel à Projets si cela s'avère nécessaire.

FRAIS DE PARTICIPATION

La participation à l'Appel à Projets est gratuite, excepté les frais suivants qui restent à la charge des participants :

- l'envoi des dossiers de candidature,
- l'envoi et le retour éventuel de pièces appuyant le dossier (photos, vidéos, etc...).

MODALITÉS DE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET EN CAS DE SELECTION

Le montant total des prix sera de 6000 € (3000 € par projet retenu).

Le FCGB assurera la communication et le suivi des projets sélectionnés.

Une soirée de remise des prix sera organisée mercredi 11 mars 2020.

CONFIDENTIALITÉ

Les projets déposés sont tenus pour confidentiels, ce qui signifie que le comité de sélection et les personnes en charge de l'orientation-accompagnement des projets garderont strictement confidentiels tous les renseignements et informations qu'ils auraient été amenés à connaître sur les projets et leurs porteurs.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n°78-14 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les porteurs de projets conservent un droit d'accès à leurs données personnelles pour suppression ou modification.

RENONCIATION À RECOURS

Le dépôt d'un projet entraîne acceptation du présent règlement que chaque candidat souhaitant concourir devra respecter dans son intégralité.

En cas de non-respect du présent règlement et des conditions et modalités de soumission du dossier de présentation du projet par l'un des candidats, les organisateurs se réservent le droit d'annuler sa candidature. Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

CONTACT

Vous souhaitez en savoir plus sur l'Appel à Projets, son origine et les modalités de sa mise en place, merci d'envoyer un email à sepin@girondins.com